



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22000243

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

23 -12- 2021

TRIBUNAL DE COMMERCE
D'Anvers

N° d'entreprise : **0474 113 828**

Nom

(en entier) : **European Business Operations & Services**
(en abrégé) : **Ebos**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Petit-Pont 120 , 7700 Mouscron, Belgique**

Objet de l'acte : Révocation d'un administrateur

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique d.d. 9 décembre 2021 :

2.1 Révocation d'un administrateur

L'actionnaire unique approuve la révocation de Dirk Van Acker, (...), en tant qu'administrateur de la société, avec effet rétroactive au 15 novembre 2021.

L'actionnaire unique remercie Dirk Van Acker pour l'accomplissement de son mandat d'administrateur de la société et lui octroie provisoirement décharge pour l'exécution de son mandat. Pour autant que ce soit légalement autorisé, et sous réserve des informations connues de l'actionnaire unique à la date de ces résolutions, l'actionnaire unique confirme qu'il lui octroiera également décharge de façon définitive après l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice en cours.

2.2 Procuration

L'actionnaire unique accorde une procuration spéciale et irrévocable à Michel Bonne, Hannelore Matthys, Sophie Ceulemans et Edwige Jamotte, qui, à cette fin, élisent domicile dans les bureaux de Van Bael & Bellis, situé à Chaussée de La Hulpe 166, 1170 Bruxelles (Belgique), chacun avec la faculté d'agir seul et le pouvoir de substitution pour accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue des décisions reprises ci-dessus, y compris auprès du guichet d'entreprise, du greffe du Tribunal de l'Entreprise, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de la Banque Nationale de Belgique, du secrétariat social, de l'ONSS, de l'administration de la TVA, de l'administration des impôts sur le revenu et de toute administration, autorité, entité ou personne publique ou privée (y compris employés, clients, fournisseurs, débiteurs et créanciers) avec une promesse de ratification par la société si besoin en est."

Sophie Ceulemans
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).